



# Journée de rencontre et d'échanges des SCoT du Grand Ouest

L'INSET d'Angers avec la FédéSCoT



## " Loi LOM : un nouveau rôle à jouer pour les territoires de SCoT et de PLUi " *Les nouvelles gouvernances régionales et locales de la mobilité*

**Le mercredi 29 janvier 2020**

**Le Mans**

**Antenne CNFPT**

**5bis Avenue René Laennec**



**Public** (*adhérents et non-adhérents de la FédéSCoT*) : AOM, élus SCoT/PLUi, directeurs et chargés de projets de SCoT des établissements publics de SCoT, agents des collectivités et organismes associés à l'élaboration des SCoT, responsables et techniciens en charge de l'urbanisme, de PLUi...

### Contexte :

Le projet de loi d'orientation des mobilités, adopté en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale, le 17 septembre dernier, va engager une transformation importante des politiques publiques de mobilités, il vise quatre objectifs principaux :

- Sortir de la dépendance automobile,
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités,
- Réussir la transition écologique,
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Le projet de loi vise, entre autre, à supprimer les zones non couvertes par une autorité régulatrice de la mobilité en accordant de nouvelles compétences aux collectivités territoriales pour organiser notamment des services tels que l'autopartage, le covoiturage, le transport à la demande... Des plans mobilités seront donc créés, ces nouveaux outils aborderont les

nouvelles formes de mobilités, notamment les modes actifs.

Cette évolution réglementaire n'est pas sans conséquences sur la planification selon les échelles :



- **Régionale** : période de finalisation de schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui comportent une planification régionale de l'intermodalité et des infrastructures de transports avec des règles opposables
- **Interritoriale** : les schémas de cohérence territoriale (SCoT) document pivot entre SRADDET et PLUi devront favoriser l'articulation entre les politiques de mobilité et d'urbanisme au niveau local
- **Locale** : l'émergence des PLUi peut faciliter la prise en compte des enjeux de mobilité à l'échelle d'un bassin de vie local en compatibilité avec le SCoT

### Objectifs :

- **Comprendre les évolutions juridiques** en cours en matière de mobilité liés notamment au projet de loi d'orientation des mobilités et les impacts au niveau de la planification régionale et locale (SCoT et PLUi).
- **S'interroger sur comment agir sur la mobilité au niveau local :**
  - A quelle échelle ?
  - Comment mettre en place une gouvernance adaptée ?
  - Quel rôle des SCoT et des PLUi dans la politique de mobilité ?
  - Quel rôle pour les établissements porteurs de SCoT avec un projet de loi qui incitera les collectivités locales à développer des autorités organisatrices de transports sur leurs bassins de population ?
  - Quels outils pour s'engager dans la transition pour une mobilité plus propre ?
  - Quels outils adaptés aux problématiques urbaines, périurbaines et rurales ?



**Programme prévisionnel  
9h-17h**



**Café d'accueil à partir de 9h**



- 9h30 **Accueil et introduction**
- 9h45 **Les actualités à partager** (FédéSCoT)
- 10h00 **Les évolutions réglementaires de la planification de la mobilité (loi LOM)**
- 10h45 **Le SCoT pour répondre aux enjeux de mobilité**
- 11h30 **Les outils à disposition des territoires pour favoriser de nouvelles formes de mobiles**
- 12h30 **Buffet-déjeuner sur place** (*prise en charge FédéSCOT*)
- 14h00 **Tables-rondes**  
**"Comment construire une stratégie mobilité dans un SCoT et un PLUi ?"**
  - 1- **Vers une stratégie mobilité dans les SCoT ?**
    - › *Politique régionale de mobilité et SCoT, articulations et déclinaisons*
    - › *Les retours d'expériences d'experts-consultants*
    - › *Une enquête ménage déplacements mutualisée à l'échelle de l'Indre-et-Loire*
  - 2- **Quelle articulation locale de la politique de mobilité entre SCoT et PLUi ? Quelle place pour les nouvelles formes de mobilités ?**
    - › *Retours croisés de démarches territoriales urbaines, périurbaines et rurales (SCoT, PCAET, PLUi, plan mobilité durable...)*
- 17h00 **Clôture et perspectives**

**Rappel du code action d'inscription en ligne : JISCO**

**Contacts :**

Référent Fédération SCoT : Julien **ROISSE** - 02.43.51.23.23 [julien.roisse@paysdumans.fr](mailto:julien.roisse@paysdumans.fr)

INSET CNFPT : Audrey **ALLARD**, assistante de Marie **TAVERNIER** - 02.41.22.41.57 [audrey.allard@cnfpt.fr](mailto:audrey.allard@cnfpt.fr)